



Direction
Départementale
des Territoires
de la Moselle

Service
Risques
Energie
Construction
Circulation
Urbanisme et Prévention des Risques

Vu pour être annexé à mon arrêté n° DDT-SRECC-2012-144
du 11 SEP. 2012
Le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,



Olivier du CRAY.

Commune de LONGEVILLE-LES-METZ

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 14 mars au 14 avril 1989
APPROBATION A.P. du 10 novembre 1989

MODIFICATION n°1

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005
APPROBATION A.P. du 28 juin 2005

MODIFICATION n°2

portant sur le règlement de la zone Ri, section1, article 1-2 deuxième alinéa.
PRESCRIPTION A.P. du 15 octobre 2010
ENQUETE PUBLIQUE du 08 mars au 10 avril 2012
APPROBATION A.P. du

ECHELLE 1/5000

LEGENDE	
MOUVEMENTS DE TERRAIN	
Rmt	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE
Omt1	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
Omt2	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)
Omt3	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE
INONDATIONS	
Ri	ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Oi	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Oi1	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
	--- Limite de secteur de hauteur d'eau
	168.50 Cote de crue centennale , crue de référence
	----- Limite de zone